

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ



### UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

### PRÉ-DEMANDE A EFFECTUER AVANT DE VENIR ET A IMPRIMER

directement via le site internet ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

ou via le site Internet de Meximieux : <https://ville-meximieux.fr/vos-demarches/papiers-didentite/>

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (**venir avec les originaux**)

#### **POUR LES PERSONNES MAJEURES et MINEURES :**

- ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ (périmée de moins de 5 ans), **SINON** :
- **OU ACTE DE NAISSANCE DE – DE 3 MOIS \*** (en cas de perte, de 1<sup>ère</sup> demande ou si la CNI périmée de + 5 ans, ou en cas de discordance entre le passeport et la carte d'identité) **ou PASSEPORT** (-2 ans)

**\* SI VOTRE COMMUNE DE NAISSANCE A DÉMATÉRIALISÉ LA DÉLIVRANCE DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL, LA FOURNITURE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE DANS LE CADRE DE VOTRE DEMANDE, N'EST PLUS NECESSAIRE**

**⚠ En cas de non restitution de l'ancienne carte d'identité, un timbre fiscal d'un montant de 25 € doit être acquitté.**

- **1 PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE, MOINS DE 6 MOIS CONFORME ET EN COULEUR – NE PAS LA DECOUPER !** (la photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire).
- **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DATANT DE MOINS DE 1 AN A VOTRE NOM** : facture EDF, SOGEDO, quittance de loyer, avis d'imposition, facture téléphone
  - **Apporter l'original.**
  - **pour les personnes majeures hébergées, merci de fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'une attestation précisant la date du début de l'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.**
- **POUR LES ETRANGERS DEVENUS FRANÇAIS, POUR LES FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER ET POUR CEUX NÉS EN FRANCE DONT LES PARENTS SONT NÉS A L'ETRANGER, FOURNIR UN CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (uniquement si première demande, perte ou pièce périmée de plus de 2 ans).**
- **SI VOTRE SITUATION a changé** (mariage, veuvage, changement de nom) merci de fournir les actes officiels de moins de 3 mois.

#### **POUR LES PERSONNES MINEURES, FOURNIR EN SUPPLÉMENT DES PIÈCES CI-DESSUS :**

- **LE LIVRET DE FAMILLE**, CNI du parent accompagnant ainsi que son justificatif de domicile.
- **DANS LE CAS D'UN DIVORCE**, merci de joindre l'original du jugement définitif et complet avec la mention d'autorité parentale.

**⚠ En cas de garde alternée**, les deux parents doivent se présenter avec un justificatif de domicile chacun + CNI et ils doivent signer chacun une autorisation parentale.

**⚠ ATTENTION** : **pour le renouvellement des cartes d'identité des personnes majeures**, délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, un justificatif de voyage est obligatoire (réservation hébergement, billets de transports, etc...) ceci pour les pays de l'Union Européenne qui ne se sont pas positionnés officiellement sur cette loi française. Pour le cas particulier de la Grande-Bretagne, consulter le site <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/vous-etes-français>



**L'INTERESSÉ DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT EN MAIRIE AFIN DE DÉPOSER SA DEMANDE ET D'APPOSER SES EMPREINTES DIGITALES ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ÊTRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉS.**